



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 avril 2021 à 20 heures 00 minutes  
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, Mme SICARD Mélanie.

Procuration : M. ROY Quentin donne pouvoir à M. BELLIN Jérôme.

Excusé : M. ROY Quentin.

Secrétaire de séance : M. LACOMBE François-Xavier.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 22 février 2021.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :**

- N° 2021-004 du 15 mars 2021 : acceptation de l'avenant n° 1 au lot 09 - carrelage faïence attribué à l'entreprise BATISOL PLUS pour un montant de 1 126,72 € H.T. soit 1 352,06 € T.T.C. relatif à la fourniture et la pose d'un caniveau inox.
- N° 2021-005 du 25 mars 2021 : acceptation du devis l'entreprise BP POSE pour un montant de 8 100,00 € H.T. soit 9 720,00 € T.T.C. relatif aux travaux d'aménagement de l'aire de jeux.
- N° 2021-006 du 1<sup>er</sup> avril 2021 : acceptation du devis de SONOMAX d'un montant de 1 609,11 € H.T. soit 1 930,93 € T.T.C., pour la fourniture et la pose d'un vidéoprojecteur EPSON 3500L.
- N° 2021-007 du 1<sup>er</sup> avril 2021 : acceptation du devis de SONOMAX d'un montant de 2 182,20 € H.T. soit 2 618,64 € T.T.C., pour la fourniture et la pose d'un vidéoprojecteur 4000L WUXGA EPSON avec option vidéo pour visioconférence.

### **2021-023 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR 2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et arrête comme suit les taux d'imposition 2021 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES POUR 2021	TAUX	PRODUITS
Foncier bâti	632 200,00 €	31,83 %	201 229,00 €
Foncier non bâti	85 000,00 €	34,93 %	29 691,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>230 920,00 €</b>

Pour précision, suite à la réforme fiscale, le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 31,83 %, comprend le taux communal de 14,21 % comme pour 2020 ainsi que le taux départemental de 17,62 % de 2020.

### **2021-024 VOTE DU BUDGET 2021 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 de la commune :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	347 206,83	378 755,29	1 722 989,84	1 722 989,84
Reste à réaliser :	691 971,76	660 423,30		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 039 178,59</b>	<b>1 039 178,59</b>	<b>1 722 989,84</b>	<b>1 722 989,84</b>

#### **2021-025 VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et arrête comme suit la liste des subventions pour l'exercice 2021 :

NOMS	MONTANTS
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	100,00 €
ASSOCIATION SCOLAIRE USEP	2 000,00 €
CHAMBRE DES METIERS DE LA VIENNE	50,00 €
FAMILLES RURALES APEF	100,00 €
LES ECLIPSES D'ASLONNES	1 000,00 €
PLAINE ASCENDANCE 86	1 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 350,00 €</b>

#### **2021-026 VOTE DU BUDGET 2021 DU COMMERCE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 du commerce :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	21 102,42	21 102,42	41 821,46	41 821,46
Reste à réaliser :				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>21 102,42</b>	<b>21 102,42</b>	<b>41 821,46</b>	<b>41 821,46</b>

#### **2021-027 VOTE DU BUDGET 2021 DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 de la salle polyvalente :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	43 650,51	43 650,51	70 467,74	70 467,74
Reste à réaliser :				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>43 650,51</b>	<b>43 650,51</b>	<b>70 467,74</b>	<b>70 467,74</b>

#### **2021-028 RESTAURANT ANNULATION DE LOYERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression des loyers des mois d'avril à juin 2021 pour le restaurant LE PETIT ASLONNES.

#### **2021-029 INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 145,00 € pour l'Association Diocésaine de Poitiers dont les gardiens résident dans la commune.

#### **2021-030 COMMISSION SOCIALE – DOSSIER D'AIDE SOCIALE N° 2-2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'aide présentée en suivant conformément l'avis de la commission sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'aide directement au fournisseur concerné par la dette.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée que la prochaine réunion prévue le 19 avril 2021 est supprimée, du fait du report ce jour de la réunion qui était fixée le 29 mars 2021, par manque de documents nécessaires à l'élaboration des budgets de l'exercice 2021,
- demande s'il faut avancée au 10 mai 2021 la réunion suivante du 17 mai 2021. Le conseil municipal maintient la date du 17 mai 2021.
- explique son choix de prévision budgétaire, à savoir l'installation de toilettes publiques autonomes place du Champs de Foire. Monsieur Johan MONToux demande si cela est obligatoire. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le cas, mais est néanmoins presque nécessaire par mesure d'hygiène publique.
- indique que la Communauté de Communes des Vallées du Clain va installer deux containers, verres et papiers, sur un terrain à Benest.
- présente une demande de l'Association VIENNE NATURE qui veut établir un inventaire des arbres remarquables de la Vienne, et qui sollicite la participation des habitants du département pour leur signaler ceux dont ils jugent en faire partie. Les signalements sont à faire remonter en mairie qui les communiquera ensuite à cette association.
- fait part d'un courrier du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud nous informant d'une mission confiée à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N.), pour le piégeage des ragondins qui détériorent les berges afin de préserver ces dernières. De ce fait, le Syndicat sollicite des piégeurs bénévoles volontaires et précise qu'un permis de chasse n'est obligatoire. Toute personne intéressée doit se manifester en mairie. Monsieur Johan MONToux indique que normalement le permis de charge est nécessaire sous peine d'amende Monsieur Philippe GREGOIRE précise que ce n'est pas obligatoire pour cette mission exceptionnelle.
- informe l'assemblée que l'Association des Maires de France sous la directive du Ministère de l'Intérieur, a mise en place une formation à la gestion des incivilités dispensée aux élus par la Gendarmerie Nationale. Les membres du conseil municipal intéressés doivent en faire part au secrétariat de la mairie pour inscription.
- précise que depuis le nouveau confinement instauré dès le 05 avril dernier au soir, l'école d'Aslonnes est restée ouverte avec 10 à 14 enfants mardi et 5 seulement ce jour, et a pris sous sa responsabilité de maintenir le service de la cantine afin de pouvoir servir des repas chauds aux élèves accueillis.
- présente un plan de l'aménagement de la cour de l'école fait en collaboration avec les enfants.
- indique que le terrassement du nouveau jeu dans la cour de l'école maternelle devrait être réalisé vendredi 9 avril prochain.
- passe la parole à Monsieur Alain CHAMPIGNY pour faire un point sur les travaux de l'école :
  - o Monsieur Alain CHAMPIGNY indique :
    - côté réfectoire, rien à signaler, le planning est tenu, le bâtiment sera hors d'eau vendredi prochain, l'isolation va pouvoir être posée,
    - côté maternelle : presque terminée, manque les chaînettes aux rideaux, le problème des poignées de portes sera solutionné pour la reprise de l'école le 26 avril, la ligne de chauffage défectueuse est changée donc le compteur ne disjoncte plus, l'appui fenêtre cassé par l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU est réparé, il manque 2 dauphins en fonte dans la cour,
    - le dortoir est utilisé, aucune remarque particulière des enseignants.

Madame Alexandra JUCHAULT demande qu'en est-il du deuxième jeu situé dans cour de l'école du côté des grands, dans l'urgence que peut-on faire ? Monsieur Alain CHAMPIGNY précise que pour le moment il n'est pas utilisé et reste fermé. Monsieur le Maire indique que s'il y a remise en service, il mettra en place un règlement d'utilisation obligatoire, car l'enfant s'est blessé en tombant pour mauvaise utilisation et non-respect des consignes émanant des enseignants. Madame Alexandra JUCHAULT indique que les cailloux ne restent pas et sont dispersés par les enfants lorsqu'ils jouent, et de ce fait ne sont plus protégés quand ils tombent et se blessent. Monsieur Jérôme BELLIN propose de mettre du sable en solution temporaire. Monsieur Alain CHAMPIGNY indique que le jeu lui-même est très abîmé. Madame Alexandra JUCHAULT pense qu'il n'est pas judicieux de refaire le sol alors que la structure serait à changer d'ici 1 an tout au plus. Monsieur Philippe GREGOIRE considère que la meilleure solution serait de retirer complètement le jeu car si on le répare à un endroit il lâchera ailleurs. Madame Alexandra JUCHAULT précise que si l'on remettait des cailloux ou du sable, il faudrait qu'une personne ratisse tous les jours afin de les remettre en place.

Monsieur Jérôme BELLIN indique que les arbres sur la route du Port Laverré, endommagés lors de la

période récente de givre, sont dangereux et menaces de tomber à tout moment. Monsieur le Maire va à nouveau faire un courrier à propriétaire afin qu'ils fassent le nécessaire. Monsieur Philippe GREGOIRE trouve dommage que les propriétaires ne fassent rien car ils sont responsables s'il arrive un accident, et de ce fait la collectivité est obligée de pallier au problème.

Monsieur François-Xavier LACOMBE demande si la foire aux pions peut être maintenue ? Monsieur le Maire indique que pour le moment c'est impossible. Il faut attendre début mai. Si toutefois elle a lieu, se sera sans débit de boissons alcoolisées et uniquement en vente à emporter, aucune consommation sur place possible ; il ne pourra y avoir que des professionnels (producteurs, transformation de produits locaux) avec des distances à respecter entre les stands et un seul sens de circulation. Par ailleurs, il n'y aura aucun forain ni camelot ou fripier.

Fait à ASLONNES, le 08 avril 2021  
Le Maire,  
Roland BOUCHET

